

**Ici bat le cœur des Laurentides**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS**  
**2019-M-272 ET 2019-AG-050**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors des séances tenues le 22 janvier 2019, le conseil municipal ainsi que le conseil d'agglomération ont respectivement adopté les règlements suivants, lesquels entrent en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2019-M-272 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2019
- Règlement numéro 2019-AG-050 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2019.

L'objet de ces règlements est décrit dans leur titre respectif.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 janvier 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière